

Image not found or type unknown



Moquette vetuste du logement

Par **7savgde3**, le **01/04/2008** à **14:57**

Bonjour,rrnJe dois réaliser un état des lieux de sortie, je souhaiterais savoir si la vétusté de la moquette est calculée depuis sa pose ou depuis l'entrée dans le logement.rnIl y a plusieurs brûlures de cigarettes certaines étaient déjà notées dans l'état des lieux d'entrée et je voudrais savoir si le remplacement de la moquette sera à ma charge.rnJ'habite ce logement depuis 09/2003, la précédente locataire y a vécu 2 ans (donc 7 ans de vétusté?)rnMerci de votre aide,